

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **7 avril 2026**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
100-120, avenue Robert Lot : 1 439 414 (district Cascades)	Dans le cadre d'un projet de transformation d'un bâtiment résidentiel de 2 à 3 logements, autoriser : - la diminution du ratio minimal de cases de stationnement hors rue exigé alors que le <i>Règlement d'urbanisme numéro 350</i> , exige un ratio minimal de 1,5 case par logement. le tout, conditionnellement à la conversion en espace vert d'un minimum de 30 mètres carrés de l'aire asphaltée.	Article 19.9.2 Tableau 18

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 avril 2026.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 3 mars 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CC' or a stylized version of the name Carole Cousineau.

Me Carole Cousineau
Greffière par intérim